



FICHE PROJET FEADER

Identification du projet

Nom du projet : Coordination

Catégorisation

ID	2220
Programmation	Plan Stratégique wallon PAC - 23-27
Appel à projets	Coopération GAL LEADER
Objectifs généraux	Consolider le tissu socioéconomique ...
Objectifs spécifiques	Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale
Interventions	371 - Coopération Leader
Catégorie de région	Wallonie
Portefeuille	GAL Arelerland
Commune	ARLON (6700) ATTERT (6717) MESSANCY (6780)
Domaine d'intervention	Développement des zones rurales
Compétence ministérielle	Agriculture - Environnement-Ruralité
Ministre de tutelle	Céline Tellier
Administration fonctionnelle	SPWARNE - Direction des Programmes Européens



Personne physique

Siège social

Dénomination	Ville d'Arlon
Forme juridique	Ville / commune
Numéro BCE	0206.524.876
Adresse	Rue Paul-Reuter 8 , BE 6700 Arlon
Entité de droit public	<input checked="" type="checkbox"/>

Siège d'exploitation

Dénomination	Administration communale
Forme juridique	Ville / commune
Numéro BCE	0206.524.876
Adresse	Rue Paul-Reuter 8 , BE 6700 Arlon

Liste des contacts

Fonction	Nom	Prénom
Attachée	Samyn	Annick
Représentant légal	Bastogne	Stéphane



Description du projet

Synthèse

Le projet Coordination vise à coordonner la mise en œuvre de la stratégie du GAL en finançant les missions d'animation des instances (CA, AG), de suivi administratif et financier (déclaration de créances...), d'accompagnement des chargés de mission mais aussi de communication et de capitalisation des projets ainsi que la participation aux actions de mise en réseau au niveau local, régional et international.

Description

Description du projet :

L'objectif général du projet « Coordination du GAL » est de garantir la mise en œuvre de la stratégie de Développement Local (SDL) du GAL en finançant un Coordinateur dont la fonction est :

- **D'animer et de coordonner** l'ensemble des actions du GAL, en pilotant et en suivant les projets décrits dans la SDL, tout en assurant le développement de synergies et de partenariats qu'ils impliquent ;
- **D'assurer** la cohérence d'ensemble de ces projets, d'un point de vue de stricte coordination (synchronisation et transversalité entre les actions des diverses fiches-projets, circulation et partage de l'information, unité dans la communication vers l'extérieur, gestion des locaux et matériels), mais aussi du point de vue du respect des objectifs généraux comme transversaux et des résultats attendus, tels que développés dans la SDL.
- **D'assumer** la responsabilité de la gestion financière, de la gestion du personnel, de la gestion des relations avec les administrations et les partenaires, publics et privés. L'appui technique assure la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et des organes décisionnels de l'asbl.

Les actions du projet seront:

1. Animation du GAL

- s'assurer du bon fonctionnement des différentes instances décisionnelles du GAL;
- s'assurer de la représentativité des opérateurs concernés par les projets ;
- organiser la représentation du GAL auprès des interlocuteurs extérieurs, au sein des groupes de travail et au sein des activités de mise en réseau des territoires wallons, belges et européens ;
- animer les séances de préparation à l'auto-évaluation ;



- Apporter aux chargés de mission les informations, les outils et les techniques nécessaires à la bonne mise en œuvre de leurs projets.

2. Coordination du GAL et assurer la mise en œuvre de la SDL

- Assurer la coordination et l'articulation des différents projets du territoire en veillant au respect des objectifs et des budgets et à la cohérence d'ensemble ;
- Participer à l'organisation des Comités de projets ;
- Coordonner et assurer le suivi des indicateurs des différents projets ;
- Appuyer les initiatives et projets nouveaux sur le territoire ;
- Coordonner le travail de l'ensemble des partenaires impliqués dans les différentes fiches projets ;
- Coordonner les séances de préparation à l'autoévaluation du GAL et de ses partenaires ;
- Coordonner les activités de coopération interterritoriale et transnationale ;
- Veiller à la pérennisation des actions du GAL.

3. La Gestion du GAL

Gestion comptable

- Mettre en place des procédures de suivi comptable spécifiques à LEADER ;
- Etablir le bilan annuel, le compte de résultats et les budgets prévisionnels pour l'Assemblée générale ;
- Transmettre à l'administration de Coordination une copie de l'attestation de dépôt des comptes annuels au greffe du tribunal de commerce.

Gestion financière

- Mettre en place les procédures de suivi quotidien des finances spécifiques à LEADER, en association avec les instances du GAL et/ou des porteurs de projets et l'organisme chargé d'assister ces derniers dans la gestion financière des projets (aide à l'élaboration des déclarations de créance, réalisation des plans de trésorerie) ;
- rechercher des compléments de cofinancement auprès des partenaires privés et publics, en vue de la pérennisation des projets.
- Veiller au traitement des déclarations de créance.

Gestion du personnel

- S'assurer du recrutement du personnel nécessaire ;
- Veiller à ce que le personnel soit évalué ;



- S'assurer de la gestion efficace des ressources humaines (traitement, fin de contrat, préavis, etc...).

Gestion administrative

- Négocier les différentes fiches auprès des administrations fonctionnelles après la sélection du GAL ;
- Organiser l'administration générale du GAL;
- Planifier et organiser les conseils d'administration, assemblées générales et bureaux ;
- Veiller à une organisation réussie des comités semestriels de projets ;
- Rédiger les rapports d'auto-évaluation annuels à destination des instances internes et des administrations fonctionnelles LEADER;
- Rédiger les différentes conventions de partenariat ;
- S'assurer des prestations du personnel du GAL;
- Mettre à jour le règlement du travail

4. La formation, l'acquisition des compétences

- Evaluer les besoins en formation des différents chargés de mission ;
- Assurer le suivi des formations des chargés de mission ;
- Participer aux formations spécifiques pour l'Appui technique.

5. La Communication

- Diffuser et vulgariser le programme LEADER ;
- Assurer la communication sur les projets auprès de l'ensemble des partenaires du territoire et des citoyens du territoire.
- Un site internet et des outils de communication seront mis en place.

6. La capitalisation

- Capitaliser, diffuser et exploiter les résultats des actions et des projets dont la méthode est innovante, originale et transférable à d'autres territoires ;
- Participer aux réseaux wallons, belges et européens de développement rural.

Contribution aux objectifs du programme :

Le projet Coordination du GAL est indispensable à la bonne réalisation de la stratégie.



Il permet de garantir que la mise en oeuvre des actions du GAL sur le territoire se fasse en totale concordance avec la SDL.

Le coordinateur devra veiller notamment à :

- la cohérence entre les différents projets en terme notamment de synergie, de transversalité, de circulation de l'information...
- l'atteinte des objectifs visés par la stratégie,
- l'animation du Partenariat Public Privé.

Principes horizontaux

Adaptation au changement climatique

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? **Non**

Justification:

Non concerné

Utilisation durable et protection des ressources en eau

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ?

Non

Justification:

Non concerné

Transition vers une économie circulaire

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? **Non**

Justification:

Non concerné

Prévention et réduction de la pollution

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'aire, l'eau et le sol ? **Non**

Justification:

Non concerné



Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? Non

Justification :

Non concerné

Atténuation du changement climatique

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? Non

Justification :

Non concerné

Egalité des chances et non-discrimination

Effet : Neutre

Justification :

Non concerné

Synergies et innovation

Partenaire du projet et synergies attendues :

Partenaires du projet

Les principaux partenaires du projet de Coordination sont :

- Les membres du Partenariat Public Privé : représentants publics (3 communes) et privés (20 au PPP en date du 21 avril 2023)
- Les chargés de mission
- Les partenaires privilégiés et les porteurs de projets : Parc naturel de la Vallée de l'Attert, Canopée, Nature Attitude, Terre-en-vue, Vent du Sud, Gaume énergie
- Les partenaires méthodologiques
- La Fondation Rurale de Wallonie : Interface Leader et équipe Semois-Ardenne (+ Agent relais)
- Les administrations fonctionnelles en charge du suivi des projets
- Les coordinateurs des autres GAL wallon (réseau).



Synergies attendues

Le projet Coordination a notamment pour but de veiller à une mise en œuvre cohérente de la stratégie. Ainsi, le coordinateur sera attentif à favoriser les synergies entre les projets.

Dans cet esprit, il organisera au minimum chaque mois une réunion des chargés de mission. Par ailleurs, il participera autant que possible aux étapes clefs de la mise en œuvre des projets.

Il aura aussi une attention particulière aux partenaires privilégiés de chaque fiche (en lien avec le chargé de mission) pour favoriser aussi de leur côté les synergies et les partenariats.

Dans ce même esprit, il sera attentif au projet mis en œuvre par un autre porteur que le GAL. Un contact semestriel, au minimum, sera ainsi prévu avec Vent du Sud.

Adéquation avec les critères de sélection :

Adéquation aux critères de sélection

Vérification de l'éligibilité à la réglementation RW/CF/CG

Les dépenses envisagées concernent des frais de salaire, de fonctionnement et d'action (communication). Aucun investissement ou équipement particulier n'est envisagé. Le GAL se conformera aux règles d'éligibilité des dépenses.

Caractère transversal du projet

Le projet intègre l'ensemble des dimensions de la stratégie du GAL. Il assurera la coordination de toutes les actions des différents projets thématiques et intégrera l'entièreté des démarches administratives et comptables inhérentes au GAL.

Efficience et perspectives de pérennisation

Les missions d'animation du territoire seront envisagés au-delà de 2027. Une part du travail sera aussi de rechercher, avec le PPP, des opportunités de poursuite de l'animation du territoire après la période de programmation.

Caractère innovant et approche originale



La coordination proposée s'appuie sur un PPP où la part du privé est particulièrement importante (77%) et constitue une dynamique jamais encore développée sur ces trois communes.

Caractère transférable

La coordination proposée s'appuie sur un PPP où la part du privé est importante pourra être inspirante pour d'autres territoires.

Complémentarité avec les autres instruments de financement

La coordination du GAL sera attentive dans la mise en œuvre des projets à favoriser les complémentarités avec d'autres instruments de subvention pour approfondir les actions, ou en développer de nouvelles.

Pérennité :

La mission d'animation du territoire par le Coordinateur sera envisagée au-delà de 2027. Une part du travail sera aussi de rechercher avec le PPP, des opportunités pour poursuivre l'animation du territoire après la période de programmation.

Caractère innovant :

La coordination proposée s'appuie sur un PPP où la part du privé est particulièrement importante (77%). Plusieurs partenaires méthodologiques sont membres du PPP. C'est une approche ouverte et favorable à la responsabilisation et l'engagement.

Collaborateur

Collaborateur en charge du projet :

Non concerné

Expérience pertinent et qualification du demandeur :

Après être sélectionné, le GAL sera organisé en ASBL.

Le PPP constituera la future Assemblée Générale.

La Ville d'Arlon prendra en charge le lancement et la constitution de l'association via son chargé de Mission, Stéphane Bastogne.



Le Conseil d'Administration sera constitué comprenant aussi 51% minimum de privé. Une fois créé, l'ASBL procèdera à l'engagement du coordinateur et des chargés de mission le plus rapidement possible.

L'ASBL s'appuiera sur les apports de son AG mais aussi sur ses partenaires privilégiés tant pour leur expertise que pour leur expérience pour organiser les recrutements.



Indicateurs

Indicateur(s) de réalisation

- Public cible

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	44.831,00	44.831,00

Méthodologie :

Nombre d'habitants du territoire

- Nombre de réunion des instances du GAL

Unité	Objectif intermédiaire (2025)	Objectif final (2027)
Nbre	8,00	16,00

Méthodologie :

Minimum 3 Conseil d'administration et 1 Assemblée Générale par an

Indicateur(s) de résultat

- Emploi(s) créé(s)

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre d'ETP	0,00 (2023)	1,00

Méthodologie :

Emploi du coordinateur à temps plein

- Nombre de support de communication créés

Unité	Valeur de référence	Objectif final (2027)
Nbre	0,00 (2023)	12,00

Méthodologie :

Au moins 2 outil de communication par projet au terme de la programmation



Calendrier

Ordre	Etape	Date de début	Date de fin
0	Etape 0 : Création de l'ASBL GAL Arelerland	01/09/2023	31/03/2024
1	Etape 1 : Recrutement du coordinateur	01/12/2023	01/03/2024
2	Etape 2 : Finalisation des fiches projets du GAL suivant les avis des administrations fonctionnelles	01/01/2024	30/06/2024
3	Etape 3 : Recrutements et démarrage des projets : signature des conventions de partenariats, recrutement de l'équipe	01/03/2024	30/09/2024
4	Etape 4 : Réalisation, suivi de la mise en œuvre de la stratégie (COMAC...) et clôture	01/01/2024	31/12/2027



Budget

Plan financier

Rubrique / Sous-rubrique	Type de dépense	Montant
Coûts directs Personnel	Forfait	260.000,00€
Coûts indirects de personnel	Forfait calculé	36.400,00€
Action de promotion	Coût réel	10.500,00€
TOTAL		306.900,00€

Détail des postes budgétaires

Coûts directs Personnel – Forfait

CD_PERS001 – Coordinateur

Montant : 260.000,00 €

Description :

Emploi d'un coordinateur à temps plein

Coûts indirects de personnel – Forfait calculé

PERS/CI_PERS_000 – Coûts indirects de personnel : 36.400,00 € (14,00% x 260.000,00€)

Action de promotion – Coût réel

PROMO001 – Actions de promotion

Montant : 10.500,00 €

Description :

Création d'un site internet pour le GAL et ses projets, édition d'outils de communication (dépliant...)

Echéancier

Année	Montant
2023	€
2024	76.725,00€
2025	76.725,00€
2026	76.725,00€
2027	76.725,00€
Total de l'échéancier	306.900,00 €



Financement

Co-financeur	Montant	Taux
Eu	102.418,67 €	33,37 %
Wallonie	173.791,33 €	56,63 %
Autre publique	0,00 €	0,00 %
Total des dépenses publiques	276.210,00 €	90,00 %
Secteur privé	30.690,00 €	10,00 %
Total du plan financier	306.900,00 €	100 %



Documents

Nom	Type	Contexte	Date	Créateur	Description
-----	------	----------	------	----------	-------------



Statut de la candidature

Soumis le	21/04/2023 16:33
Date de décision GW	01/12/2023
Décision GW	Approuvée
Statut	À compléter